VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

Mme Geneviève RE à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à Mme Catherine CASELLATO
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

ABSENT :

M. Philippe CRIPPA

FA/VA/LA – N°2022/11/228 - OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 et L542-2 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, après avis du comité technique dans le cadre de suppression de postes.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L313-1 du CGFP
Considérant le tableau des emplois de la commune de Bormes les Mimosas
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pour tenir compte des besoins de la collectivité, des postes de travail occupés, de l'évolution des postes et des missions assurées,
Considérant la nécessité de supprimer 17 postes correspondants à des grades les plus utilisés du fait des avancements de grade ou de départs d'agents.
Considérant la nécessité de créer 2 emplois permanents pour le bon fonctionnement des services :

Vu l'avis du comité technique en date du 17 novembre 2022.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/228 (suite)

Suppressions d'emplois :
Suite aux dernières mobilités, changement d'organigramme et avancements de grade certains postes doivent être supprimés. Nous proposons donc la suppression de 17 postes dans les filières suivantes.

	Cadre d'emplois	**Grade**	**Nombre de postes supprimés**
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	4
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	10
		Adjoint technique ppal de 2ème classe	3

Création d'emplois :

- ⇨ 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour exercer les missions de Responsable du pôle Instruction des ADS.
- ⇨ 1 poste de Brigadier-chef principal pour exercer les missions de policier municipal

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que :

- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois à compter du 01/12/2023.

Le Conseil municipal, ENTENDU l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 2 emplois permanents, la suppression de 17 postes et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 01/01/2023

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la commune.

APPROUVE les modifications et le tableau des emplois définitif de la collectivité joint en annexe.

VOTE : **UNANIMITE (28 POUR)**

POUR (28) : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/228 (suite)

Pour extrait conforme,

Le Maire

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS 83230

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Direction Générale	Directeur général des services (1)	Attaché hors classe	Attaché hors classe	NON	2	TITULAIRES	Attaché hors classe - DG 40-80000 habts	TC	
Administration générale (Direction Générale des Services / cabinet de Monsieur le Maire)	Assistant de direction	Attaché	Attaché	NON	2	TITULAIRES	Adjoint Administratif ppal 2° cl- Attaché territorial	TC	
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe						
	Collaborateur de Cabinet	Collaborateur de cabinet		OUI	1	COLL CAB	COLL CAB	TC	
	Chargé (e) d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2°cl	TC	1

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Achats - finances	Responsable du service achats -finances	Attaché	Attaché principal	NON	1	TITULAIRES	Attaché	TC	1
	Chargé (e) de la commande publique	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	3	TITULAIRES - CONT L 332-8-2°	Adjoint Administratif -Adjoint administratif ppal 2°cl - Contractuel Cat B	TC	
	Assistant (e) de gestion budgétaire, financière et comptable	Adjoint administratif	Rédacteur	NON	2	TITULAIRES	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	
Ressources Humaines	Responsable de la gestion administrative du personnel	Rédacteur	Attaché	NON	1	TITULAIRES	Rédacteur pp 1	TC	
	Responsable formation	Adjoint administratif principal de 2e classe	Rédacteur	NON	1	TITULAIRES	Rédacteur	TC	
	Assistant (e) de gestion ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2e classe	Rédacteur	NON	2	TITULAIRES	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
ASSO EVEN SPORTS	Responsable Service	Educateur des APS ppal 1° cl	Attaché	OUI	2	TITULAIRES - CONT L 332-8-2°	CDD CAT A L 332-8-2°	TC	
	agent administratif évènementiel	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint adm. Ppal 1°	TC	
	Chargé événementiel - sports	Adjoint animation	Adjoint animation ppal 1° classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint animation	TC	
	Chargé de mission évènementiel	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif	TC	
	Chargé accueil - Régie	Adjoint adminsitratif	Adjoint administratif ppal 1°	OUI	1	CDD CAT C L 332-8-2°	CONT CDD C	TC	1
	Chargé logistique	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	NON	3	TITULAIRES	Adjoint technique ppal 2° cl	TC	
	Gardien équipement sportif	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique	TC	
	Moniteur de voile	Educateur des APS	Educateur principal des APS de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Educateur APS ppal 1°	TC	
CCAS	Directrice PE et CCAS	Attaché	Attaché principal	NON	1	TITULAIRES	Attaché	TC	
	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2°	TC	1

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Systèmes information et TIC	Directeur du service Informatique	Technicien	Ingénieur	NON	1	TITULAIRES	Technicien ppal 1°	TC	1
	Assistant(e) de Direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2°cl	TC	
	Technicien informatique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique	TC	
Espace Orientation Emploi	responsable service	Adjoint administratif	Rédacteur	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 1°	TC	1
Communication	Responsable service communication	Rédacteur	Attaché	NON	1	TITULAIRES	Rédacteur prinicpal 1ère classe	TC	1
	Chargé de création graphique	Adjoint adminsitratif	Rédacteur	OUI	2	Conctactuel article L 332-8-2° - L 332-13	CONT CDD C- L 332-8-2° + L 332-13	TC	
	Chargé (e) de communication	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2ème classe	TC	
Environnement	Chargé de Mission littoral et environnement	Ingénieur	Attaché	OUI	1	TITULAIRES - CONT L 332-8-2° CAT A	CONT CAT A (ingénieur) L332-8-2°	TC	
	Référeny Activités pleine nature	Adjoint technique	Agent de maitrise	NON	1	TITULAIRES	Agent de maitrise	TC	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Urbanisme et aménagement	Directeur, Directrice Urbanisme et aménagement	Ingénieur	Ingénieur en chef	NON	1	TITULAIRES	Ingénieur ppal	TC	1
	Responsable pôle instruction des autorisation d'urbanisme	Adjoint administratif PP1 / Adjoint technique ppal 1ère	rédacteur /technicien	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 1°	TC	1
	Instructeur des autorisations des sols	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	3	TITULAIRES	Adjoint administratif - Adjoint adm. Ppal 2°	TC	
	Chargé (e) des affaires immobilières et foncières	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2° - Adjoint adm. Ppal 1°	TC	
	Assistant (e) administrative contentieux et publicité	Adjoint administratif principal de 2e classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif principal de 1°	TC	
	chargé (e) d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Adjoint administratif - Adjoint adm. Ppal 2°	TC	2
	Chargé (e) d'accueil - archives - base de données	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2°cla	TC	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Service technique	Directeur Général des services techniques (1)	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	NON	2	TITULAIRES	Ingénieur en chef - DGST 40 000 / 8000 HAB	TC	
	Responsable CTM / Régie des transports	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Technicien pp 2°	TC	1
	Coordonnateurs CTM	Adjoint technique	Technicien Principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Technicien ppal 2°cl - Agent de maîtrise	TC	
	Responsable infrastructure communale - voirie	Technicien principal de 2e classe	Technicien Principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Technicien ppal 2°	TC	
	Responsable bâtiment	Technicien	Ingénieur	OUI	1	TITULAIRES	Technicien	TC	
	Référent secteur voirie EV	Adjoint technique principal de 1ere classe	Agent de maitrise principal	OUI	6	TITULAIRES - CONT L 332-8-2°	Agent de maîtrise - agent de maîtrise ppal - CONT L332-8-2°	TC	
	Référent bâtiment	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maitrise	OUI	1	TITULAIRES	Adjoint Technique	TC	
	responsable réseaux EAUX / ANC / ASST	Adjoint technique principal de 2e classe	Technicien Principal de 1ère classe	oui	1	TTULAIRES - CONT CCD B L 332-8-2°	CDD B - L332-8-2°	TC	1
	Chauffeur bus. Gardien	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe	NON	1	TITULAIRES	ATP2	TC	
	agent d'entretien voirie et espaces publics	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	10	TITULAIRES	Adjoint technique - Adjt tech ppal 2° - Adjoint tech ppal 1°	TC	1

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Service technique	Jardinier des espaces verts et naturels	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	13	TITULAIRES	Adjoint technique - Adjt tech ppal 2° - Adjoint tech ppal 1°	TC	
	Agent polyvalent de maintenance des bâtiments	Adjoint technique	Agent de maitrise	OUI	5	TITULAIRES	Adjoint Technique - Agent de maitrise	TC	
	Ouvrier en peinture bâtiment et mobilier urbain	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique	TC	
	Mécanicien	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	NON	1	TITULAIRES	Agent de maitrise	TC	
	Conducteur transport en commun	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	2	TITULAIRES	Adjoint technique - Adjoint technique ppal 1°	TC	
	Agent de gestion administrative et accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	3	TITULAIRES -	Adjoint administratif - Adjoint adm. Ppal 1°	TC	
Restauration collective	Responsable de production culinaire	Agent de maîtrise	Technicien	NON	1	TITULAIRES	agent de maîtrise ppal	TC	
	Cuisinier	Adjoint technique principal de 2e classe	Agent de maitrise principal	NON	2	TITULAIRES	Adjoint technique ppal 1° - agent de maîtrise ppal	TC	
	Agent de restauration collective	Adjoint technique	Agent de maitrise	OUI	7	TITULAIRES - CONTRACTUELS L 332-13	Adjoint technique - adjoint technique ppal 2° - CONTRACTUELS L 332-13	TC - TNC	
	Agent de gestion administrative et comptable	Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint technique principal de 2e classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique	TC	
	Agent de portage des repas - accompateur bus	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2° classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique ppal 2° cla	TC	
	Agent de restauration collective - portage des repas	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique - adjoint technique ppal 2°	TC	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Entretien des locaux	Responsable entretien des locaux	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	NON	1	TITULAIRES	Agent de maîtrise	TC	1
	Chargé (e) de propreté des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	3	TITULAIRES - CONTRACTUELSL 332-13	Adjoint technique ATP2 - CDD CAT C	TC	
Education Jeunesse	Directrice enfance et jeunesse éducation	Animateur principal de 1ère classe	Attaché principal	NON	1	TITULAIRES	Attaché	TC	
	Directeur (rice) accueil de loisirs et périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Animateur	NON	3	TITULAIRES	Adjoint animation - Animateur- Adjoint animation ppal 2°	TC	1
	Directeur (rice) adjoint accueil de loisirs et périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Adjoint animation	TC	
	Animateur loisirs et périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint animation	TC	1
	Agent accompagnement à l'éducation de l'enfant	Adjoint technique	ATSEM principal de 1ère classe	OUI	9	TITULAIRES - CONTRACTUEL Remplacement	Adjoint technique - Adjoint techn ppal 2° - ATSEM ppal 1° - ATSEM Ppal 2° - CONT CDD C	TC	2
	Agent de bibliothèque	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2e classe	NON	3	TITULAIRES	Adjoint administratif - adjoint technique	1 TNC 70% - 1TNC 80% - 1 TC	
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2e classe						
	Assistant d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Adjoint administratif	TC TNC 80%	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Petite enfance	Directrice Multi accueil collectif	Educateur de jeunes enfants	Puéricultrice de classe supérieure	OUI	2	TITULAIRES	EJE CONTRACTUEL L 332-8-2° - Puéricultrice HC (MAD)	TC	
	Puéricultrice - Directrice Adjointe	Infirmière de classe normale	Puéricultrice de classe supérieure	OUI	2	TITULAIRES - CONTRACTUEL L 332-8-2°	Puéricultrice de classe supérieure - Infirmière CCA	TC	
	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants hors classe	OUI	1	TITULAIRE - CONTRACTUEL L 332-8-2°	EJE - CONTRACTUELS L 332-8-2°	TC	1
	Agent d'accueil petite enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	9	TITULAIRES - CONTRACTUELS L 332-13	Adjoint technique - ATP2	TC	2
	Assistant (e) éducatif petite enfance	Auxiliaire de Puériculture principal de 2e classe	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	OUI	10	TITULAIRES - CONTRACTUELS L 332-13	Auxiliaires puéricultrice ppal 2° - Auxiliaire puéricultrice ppal 1°	TC	3
	Agent polyvalent pôle technique MAC	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	2	TITULAIRES - CONTRACTUELS 3-1	Titulaire - Conctractuels 3-1	TC	2
	Responsable RAPE	Educateur de jeunes enfants	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Educateur de jeunes enfants	TC	
Archives	Chargée de la gestion des Archives et des registress d'actes	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 1° classe	TC	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Musée	Responsable des Actions culturelles - Musée	Assitant du patrimoine	Assistant principal de 1°	OUI	2	TITULAIRES - CONTRACTUELS 3-3-1	CONTRACTUEL 3-3-1	TC	
	Chargé de mission accueil, médiation et communication	Assitant du patrimoine	Assistant principal de 1°	OUI	1	CONTRACTUELS 3-3-2	CONTRACTUEL 3-3-2	TC	
	Chargé d'accueil et de programmation culturelle	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint Administratif Ppal de 2° cl	TC	1
Sécurité Civile Communale	Responsable service	Adjoint technique	Technicien Principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Technicien ppal 2ème classe	TC	
	Contrôleur débroussailement / SCC	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppl 2ème classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2ème classe	TC	
	Responsable technique du cimetière /contrôleur du débroussaillement obligatoire /SCC	Adjoint technique	Agent de maîtrise	NON	1	TITULAIRES	Agent de maîtrise	TC	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimun	Grade maximun	Possibilité pourvoir emploi par un contactuel art L 332 et suivants	Postes pourvus	Statut	Grades pourvus	Temps de Travail	Postes vacants
Population	Responsable de service	Rédacteur	Attaché	NON	1	TITULAIRES	Rédacteur ppal 1°	TC	
	Officier d'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Adjoint Adm. Adjoint adm ppal 2° .	TC	
	Chargé (e) d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif	TC	1
	Régisseur affaires scolaires - Agent Agence Postale Communale	Adjoint adminsitratif	Adjoint administratif ppal 1°	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 1°cl	TC	
POLICE MUNICIPALE	Chef de service de PM	Brigadier chef ppal	Chef de service de Police Municipal ppa 1°	NON	1	TITULAIRES	Brigadier chef principal	TC	1
	Policier municipal	Gardien - Brigadier de police municipal	Brigadier-chef principal	NON	11	TITULAIRES	Gardien- Brigadier / BCP	TC	4
	ASVP	adjoint technique	Adjt tech ppal 1 cl	oui	1	TITULAIRES	Adjoint Technique	TC	
	Gestionnaire ODP - PLACIER	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint administratif	TC	
	Régisseur placier	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	TITULAIRES	Adjoint technique	TC	
	Assistant (e) de gestion administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	2	TITULAIRES	Adjoint administratif ppal 2°	TC	
Total des effectifs					196				35

1) poste pouvant être pourvu par détachement sur un emploi fonctionnel de : directeur général des services d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants
2) La délibération doit prévoir dès la création de l'emploi si celui-ci peut éventuellement être occupé par un non titulaire
NB : un emploi permanent ne peut être réservé à un non titulaire; les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires
Article 34 de la loi n° 84-53 DU 26/01/84

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211228-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/11/228 - Objet : Délibération portant modification du tableau des emplois : création et suppression d'emplois permanents

Date de transmission de l'acte : 25/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2022

Numéro de l'acte : 202211228 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221123-202211228-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.